

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront la destruction d'habitats d'espèces. Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Altération Préciser : Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront l'altération d'habitats d'espèces. Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Dégradation Préciser : Les travaux de création de la centrale photovoltaïque induiront la dégradation d'habitats d'espèces. Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées pour plus de détails.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ingénieur en Agronomie-Environnement (AGROSUP Dijon) et Master Ecophysiologie et Ethologie, Université de Strasbourg

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : De Septembre 2023 à Mars 2024.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND-EST

Départements : Haut-Rhin (68)

Cantons : Ensisheim

Communes : Réguisheim

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Se référer au dossier de demande de dérogation espèces protégées annexé

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

... Dans le cadre de l'accompagnement à maîtrise d'oeuvre du chantier, un compte-rendu par visite sera établi par le coordinateur environnement.
Un bilan global du chantier sera rédigé en fin de celui-ci. Par la suite, des suivis scientifiques des espèces visées seront mis en oeuvre et feront l'objet d'un compte-rendu annuel.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MERTZWILLER
le 13/06/2022
Votre signature

